

# Accueil citoyen Rhône

## Association EFCO

*Synthèse du fonctionnement – version du 19 mars 2022*

L'association EFCO coordonne le programme d'accueil citoyen dans le département du Rhône et autour. Nous ne maîtrisons ni le nombre de demande d'accueils qu'il va y avoir ni combien de temps vont durer ces accueils, nous nous organisons au mieux au fur et à mesure. L'état, par ses préfectures, organise la partie administrative, avec les communes qui relaient l'information, avec dans le Rhône Forum Réfugié COSIM qui s'occupe de recevoir les demandes d'autorisation provisoire de séjour et d'y apporter une réponse. Si la réponse est positive, les réfugiés pourront avoir une aide financière, le droit de travailler, le droit de rester en France quelques mois ou années, le droit à des APL, l'accès aux soins, etc.

A l'échelle de la communauté de commune de l'ouest Rhodanien par exemple, les collectivités, avec habitat humanisme, des bailleurs sociaux et d'autres acteurs, s'activent pour mettre à disposition des appartements (une cinquantaine) pour les arrivants. **EFCO n'a pas vocation à se substituer ou à concurrencer les services publics, nous nous positionnons en complémentarité** : si les solutions de logement sont suffisantes et satisfaisantes et que les accueillis se dirigent vers ces solutions, nous arrêterons rapidement d'accueillir en accueil citoyen. S'il y a des besoins d'accueil complémentaire, nous accueillons, en lien avec les services de l'état, les collectivités dont communes sur lesquelles nous accueillons du monde.

En quelques jours nous avons du structurer beaucoup de choses, nous avons reçu plus d'une centaine de candidature pour être bénévole, accueillant ou autres aides, plus de 100 adhésions, déjà quelques dons, nous avons mis en place un groupe d'une dizaine de coordinateurs.trices bénévoles pour prendre contact avec chacun.e, pour créer les boucles d'accueil et organiser les premiers accueils. Nous faisons au mieux.

Pour cela :

- des accueillants et des bénévoles sont identifiés
- ils doivent devenir adhérents et se faire connaître sur le formulaire framaforms
- des coordinateurs prennent contact avec un certain nombre d'accueillants et bénévoles pour mieux les connaître et envisager des boucles d'accueil, et valider les candidatures d'accueillants. L'équipe de coordination s'appuie sur des outils de coopération numérique (framateam notamment)
- quand on a des demandes de personnes à accueillir, on organise l'accueil dans ces boucles

### Organisation générale de l'association :

- le conseil d'administration, autour de sa présidente Claire Gattet, discute et valide les grandes orientations
- Joris Darphin coordonne le programme d'accueil citoyen et rend compte au CA
- un groupe de coordination coordonne la mise en place et l'animation des accueils
- aux côtés du groupe de coordination, des bénévoles aident à la gestion administrative et financière, à la communication et tout ce qui est nécessaire pour que le programme d'accueil fonctionne
- quand cela est nécessaire, nous faisons appel à des prestations pro de coordination ou de gestion quand les bénévoles ne peuvent pas tout gérer

### Une boucle :

- est mise en place par un.e coordo avec accord du CA de l'association

- est coordonnée par ce.tte coordo qui coordonne les accueils sur une partie du territoire, et a donc plusieurs boucles d'accueil à coordonner
- s'appuie pour communiquer sur un groupe what'sapp
- s'appuie sur un petit groupe de bénévoles au service de l'accueil et de l'accompagnement des accueillis
- s'appuie pour son animation sur un.e « animateur.trice de boucle » (un.e des bénévoles de la boucle) qui seconde le ou la coordo.
- disparaît lorsque l'accueil s'arrête (départ des accueillis)
- s'appuie financièrement sur un appel au don spécifique (pour chaque boucle et donc pour chaque famille ou groupe d'accueillis, on lance un appel aux dons, voir fonctionnement financier plus loin dans ce doc)

Une convention d'accueil précise certains éléments supplémentaires, elle est à signer au démarrage de l'accueil.

### **Différents rôles sont donc identifiés pour ces accueils :**

- **accueillant hébergeur**
  - nécessité d'avoir rempli le questionnaire framaform, puis d'avoir été en contact téléphonique avec un.e coordo, qui vous a demandé des informations complémentaires, qui a répondu à certaines de vos questions, d'être adhérent de l'association. Le ou la coordo a pu vous demander des photos ou visiter l'hébergement que vous proposez pour en savoir un peu plus sur les conditions d'accueil
  - être volontaire pour accueillir ne veut pas dire que vous accueillerez forcément : nous faisons en fonction des demandes et besoins des accueillis, merci d'être patient et compréhensif
  - pour qu'accueillir ne devienne pas ingérable car trop chronophage et trop compliqué, on demande aux accueillants hébergeurs de se concentrer sur la dimension accueil et de laisser faire aux autres bénévoles ou aux services publics autour le reste (administratif, accompagnement social pour cours de français scolarisation recherche d'emploi, courses etc.) - on essaie au maximum d'alléger la charge des accueillants
  - l'accueillant signe une convention d'accueil, peut suivre des formations, participer aux temps de regroupement (repas partagés), aux temps d'échange de pratique d'accueil, etc.
- **autres bénévoles de la boucle d'accueil**
  - ils peuvent héberger ponctuellement pour un we ou qqs jours en relais pour permettre aux accueillants hébergeurs de souffler un peu ou de gérer des urgences perso (voire même prendre le relais et devenir accueillant hébergeur)
  - c'est le ou la coordo qui les positionne sur une boucle
  - ils peuvent être force de proposition, ils s'organisent entre eux pour accompagner au mieux, se répartissent les tâches
- **animateur.trice de boucle**
  - fait partie des bénévoles de la boucle
  - essaie de faire en sorte que l'organisation soit fluide, relance les membres de la boucle lorsqu'un besoin est formulé (exemple « qui peut accompagner Svitlana demain à Lyon pour son dépôt de dossier à la préfecture, elle est un peu inconfortable avec l'idée d'y aller seule ? ») et qu'aucune solution n'a été trouvée pour le moment

- fait en sorte en gros que le ou la coordo puisse superviser de loin et intervenir le moins possible dans le suivi d'accueil
  - appelle régulièrement (ou SMS, ou question visible par l'ensemble du groupe sur whatsapp) les accueillants pour voir si tout va bien, s'il y a besoin de quelque chose...
  - est en contact régulier avec les accueillis pour voir si tout va bien, si ça se passe bien avec les accueillants, s'il y a des besoins spécifiques
  - alerte dès que nécessaire le ou la coordo
- **accueillis**
    - ils signent la convention accueillis
    - ils font comme ils peuvent, sans pression
    - ils nous disent au fur et à mesure comment ils voient les choses et ne doivent pas être gênés pour continuer leur parcours sans nous, ils ne nous doivent rien
    - ils font les démarches nécessaires pour activer leurs droits

## **Dimension financière**

- Les réfugiés devraient rapidement avoir droit à l'allocation aux demandeurs d'asile
- Si des accueillants ou bénévoles ont des frais mais ne souhaitent pas être remboursés mais souhaitent que cela soit valorisé dans le cadre de l'action de l'association et bénéficier ainsi de défiscalisation pour payer moins d'impôts (chauffage dans un gîte qui n'aurait pas été chauffé sinon, courses alimentaires pour les accueillis, déplacement en voiture, etc.), ils remplissent une fiche de frais et cochent « abandon de frais ». Ils auront 75 % de déduction sur les 1000 premiers euros puis 66 % ensuite, déduction sur leurs impôts sur le revenu, dans la limite de 20 % du plafond imposable, si ça dépasse il y aura un report de la défiscalisation sur les années suivantes. Par exemple si vous avez une note de frais à 500€ et que vous ne demandez pas un remboursement, et que vous faites donc un abandon de frais, vous aurez 475€ de déductions sur vos impôts
- Si les accueillants ou bénévoles ont des frais et souhaitent une prise en charge partielle ou totale, cela doit faire l'objet d'un accord avec l'association : demande à faire au ou à la coordo, qui voit avec Joris la réponse à donner
- Pour permettre de prendre en charge certains frais et de permettre à l'association de fonctionner (frais d'assurance, de fonctionnement administratif, presta pro de coordination quand besoin...), il existe :
  - les cotisations (adhésions)
  - un appel au don général
  - un appel au don pour chaque boucle est lancé, relayé par les membres de la boucle à leur proche, sur les réseaux sociaux, etc. Quand la collecte spécifique à une boucle ne permet pas de couvrir les frais en lien avec cette boucle, d'autres budgets peuvent être éventuellement mobilisés, toujours avec accord préalable avec la coordination de l'association
  - il sera fait une demande de subvention à chaque commune dans laquelle des personnes sont accueillies
  - il sera fait une demande de subvention au département, à la région, à l'état

## **Calendrier des formations à destination des bénévoles (accueillants et autres) :**

21 mars 20h30 : présentation dispositif et organisation

24 mars 20h : formation à la posture d'accueil (avec Sophie et Claire du CA)

29 mars 20h30 : Santé mentale – choc post traumatique, décompensation psychique (avec psy intervenante)

31 mars 20h: Écoute et communication ((avec Sophie et Claire du CA)

4 avril 20h30 : Dimensions administratives, juridiques, compétences des collectivités et des services de l'état et actions associatives complémentaires

7 avril 20h : Rencontre interculturelle

11 avril 20h30 : Communiquer et coopérer avec les collectivités et élus locaux (et population locale)

14 avril 20h : Découverte de l'Ukraine et des Ukrainiens

Formations d'une heure à une heure trente, en visio, lien <https://us06web.zoom.us/j/6582287309>